

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Eau et Loire</b>	<b>429</b>

La Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative au Contrat régional de bassin versant,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016, approuvant les nouveaux règlements d'aide relatifs aux Contrats régionaux de bassin versant et aux territoires hors Schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvés.
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 juin 2015 approuvant le Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015, approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes 2015-2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juillet 2015 attribuant au Syndicat Mixte de la Rivière de l'Huisne une subvention d'un montant de 1 080 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant au Département de Maine-et-Loire une subvention d'un montant de 6 389 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 28 septembre 2015 attribuant à l'Association Syndicale des Riverains Huisne Vive Parence trois subventions de montants de 11 126 €, 29 674 € et 14 304 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015 attribuant à la Commune de St Hilaire de Voust une subvention d'un montant de 4 500 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 novembre 2015 attribuant au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize une subvention d'un montant de 1 500 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Sarthe amont »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 septembre 2016 attribuant à la Commune de Carquefou une subvention d'un montant de 7 400 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Havre Grée »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Erdre »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 07 juillet 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Layon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Boivre Acheneau tenu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2017, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Vilaine »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Grand-Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Evre Thou Saint-Denis »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant le Contrat régional de bassin versant « Mayenne »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Loir »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018, approuvant l'avenant du Contrat régional de bassin versant « Sarthe amont »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 attribuant à la SCEA La Mauve une subvention d'un montant de 1 770 €,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1/ Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

EMET

un avis favorable à l'Evaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et à l'identification des Territoires à risques importants d'inondation (TRI) ainsi qu'aux Questions importantes (QI) identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du risque inondation 2022-2027, en faisant état des points de vigilance détaillés en annexe 1;

EMET

un avis favorable, avec les réserves suivantes, sur le projet de Questions importantes (QI) du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 tel que présenté en annexe 2 ;

ATTRIBUE

trois subventions pour un montant global de 25 574 € conformément au tableau figurant en annexe 3 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 14 534 € et une autorisation de programme pour un montant de 11 040 € pour l'ensemble des opérations présentées en annexe 3, au titre du Contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention du CRBV "Boivre Acheneau Tenu" représentant un montant de 2 096 €, conformément au tableau présenté en annexe 4 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention du CRBV "Erdre" représentant un montant de 2 000 €, conformément au tableau présenté en annexe 5 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions du CRBV "Havre - Grée" représentant un montant total de 19 800 €, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, six subventions du CRBV "Oudon" représentant un montant total de 27 934 €, conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions du CRBV "Vilaine" représentant un montant total de 5 457 €, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, cinq subventions du CRBV "Sèvre nantaise" représentant un montant total de 32 250 €, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, deux subventions du CRBV "Grand Lieu" représentant un montant total de 13 441 €, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, dix subventions du CRBV "Authion" représentant un montant total de 122 768 €, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

APPROUVE

l'éligibilité des dépenses de l'action "2-2-1 à 2-2-3 : inventaires des zones humides", inscrite au CRBV "Authion" 2018-2021, à compter du 1er mai 2017 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, dix-huit subventions du CRBV "Evre Thou Saint Denis" représentant un montant total de 258 956 €, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, quatre subventions du CRBV "Layon" représentant un montant total de 50 649 €, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, trois subventions du CRBV "Mayenne" représentant un montant total de 43 600 €, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention du CRBV "Loir" représentant un montant de 4 842 €, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

ATTRIBUE

sur l'enveloppe affectée, une subvention du CRBV "Sarthe amont" représentant un montant de 2 250 €, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

## 2/ Gestion durable de la Loire

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € à Voies navigables de France pour un montant de travaux de 80 000 € TTC pour le traitement de la végétation au niveau du Bras de la Varenne ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 24 000 €, au titre du Contrat de Plan Interrégional Loire 2015-2020 ;

ATTRIBUE

une subvention de 7 862 € pour une dépense subventionnable de 157 244 € TTC au bénéfice de l'Association Loire grands migrateurs, pour son programme d'actions 2019 tel que présenté en annexe 17 ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 761 € pour une dépense subventionnable de 88 079 € TTC au bénéfice de l'Association Loire grands migrateurs pour le suivi du réseau Anguille ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 9 623 € au titre du Contrat de plan interrégional Loire 2015-2020 ;

ATTRIBUE

une participation statutaire de 144 336 € à l'Etablissement public Loire (EPL), au titre de son fonctionnement pour l'année 2019 ;

EMET

un avis favorable aux demandes d'adhésions de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire et de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis au Syndicat Mixte Etablissement Public Loire ;

ATTRIBUE

une participation statutaire de 92 000 € au Groupement d'intérêt public Loire, au titre de son fonctionnement pour l'année 2019 ;

AFFECTE une autorisation d'engagement pour un montant total de 236 336 € ;

AUTORISE

le versement de ces participations en une seule fois à la notification des arrêtés attributifs ;

AUTORISE

la présidente à signer tout document relatif au dépôt du projet intégré LIFE REVERS'EAU.

3/ Ajustements administratifs

APPROUVE

la demande de la commune de St Hilaire de Voust, d'annulation de la subvention (arrêté 2015\_09861), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, d'annulation de la subvention (arrêté 2015\_09866), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande de l'Association Syndicale des Riverains Huisne et Vive Parence, d'annulation des trois subventions (arrêtés 2015\_08569, 2015\_08570 et 2015\_08571), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande du Syndicat Mixte de la Rivière de l'Huisne, d'annulation de la subvention (arrêté 2015\_06795), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande du Département du Maine-et-Loire, d'annulation de la subvention (arrêté 2015\_08451), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande de la commune de Carquefou, d'annulation de la subvention (arrêté 2016\_07902), conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

APPROUVE

la demande de la SCEA la Mauve, d'annulation de la subvention (arrêté 2018\_12854), conformément au tableau présenté en annexe 18.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ